

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
ARRETE DU MAIRE

CIRCULATION et STATIONNEMENT RUE JEAN-BAPTISTE TONNEL
Tronçon « Face à la Mairie jusqu'au carrefour Rue du St Get »

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Des travaux de renouvellement assainissement et eau potable auront lieu Rue Jean-Baptiste TONNEL – Tronçon Face à la Mairie jusqu'au carrefour Rue du St Get – RD93 à compter du **16/09/2024 pour une durée de 15 jours**

ARTICLE 2 :

Durant cette période :

- La circulation de tous les véhicules sera interdite de 8h40 à 16h30, la semaine
- La circulation de tous les véhicules sera alternée (mise en place de feux tricolores) avant 8h40 et après 16h30, la semaine
- La circulation de tous les véhicules sera alternée (mise en place de feux tricolores) le week-end

et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 :

Dépôt de matériaux sur le domaine public.

A l'issue des travaux, le demandeur s'engage à ce que la voie publique soit entièrement débarrassée de tout dépôt.

ARTICLE 4 :

Les prescriptions énoncées ci-dessus feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise BALESTRA pour NOREADE.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire et ses Adjointes, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Wannehain le 12 Septembre 2024.

Le Maire,

 Jean-Luc LEFEBVRE